Délibération n° 27

Objet: Mise à disposition M. FONTANINI Eric

Date de convocation:

7 avril 2021

te d'affichage :

7 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :

19

nbre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents:

Messieurs et Mesdames: Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir:

Absents: M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire indique que l'association OGEC école Sainte Marie a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un agent en vue de l'élaboration d'un projet art et visuel auprès des enfants.

L'agent a émis un avis favorable pour cette mise à disposition.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition avec effet au 3 mai 2021 et se terminant le 30 juin 2021 La durée de mise à disposition sera de 8 heures pendant la durée de mise à disposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de mettre à disposition un agent municipal à l'association OGEC école Sainte Marie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

-ADOPTÉE-

Le Maire Thierry DELBREIL